

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 avril 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMPTES PUBLICS

M. A. D. Hales (Wellington) présente le 3^e rapport du comité permanent des comptes publics, en français et en anglais.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

LES POSTES

LE RAPPORT SUR LES ARTICLES PHILATÉLIQUES

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je demande à déposer deux exemplaires de la version française et de la version anglaise du rapport du groupe spécial, formé en janvier dernier, pour étudier les articles philatéliques des Postes.

LA CAPITALE NATIONALE

MODIFICATION À L'ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD POUR INCORPORER LA VILLE DE HULL DANS LA RÉGION

M. Gaston Isabelle (Hull) demande à présenter le bill C-188 tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (capitale nationale du Canada).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Isabelle: Le but de ce bill, monsieur l'Orateur, est d'étendre les limites de la capitale du Canada de façon à y inclure la ville de Hull et d'autres localités définies de temps à autre par le Parlement canadien.

[Français]

En d'autres termes, cet amendement à la Constitution autorise le Parlement, au moyen d'un texte législatif, à inclure dans la capitale nationale tous les secteurs déjà compris dans la région de la capitale nationale.

[Traduction]

Par l'intermédiaire de ce bill, nous voulons nous assurer que des droits égaux seront

accordés à toutes les villes et qu'aucun privilège spécial ne sera donné à qui que ce soit, même pas à la ville d'Ottawa qui obtient un traitement de faveur depuis un si grand nombre d'années, parce qu'elle fait partie de la région de la capitale nationale.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois, à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

• (2.10 p.m.)

QUESTIONS ORALES

L'AGRICULTURE

LES MESURES PROVISOIRES DE SECOURS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre sans portefeuille de la Saskatchewan à titre de ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce. Comme on a vivement signalé au comité de l'agriculture, actuellement en Saskatchewan, que les cultivateurs de l'Ouest s'acheminaient vers une crise et qu'ils avaient besoin d'assistance immédiate d'ici à ce que les programmes à long terme puissent leur être d'un certain secours, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement envisage en ce moment de prendre certaines des mesures provisoires que le comité s'est vu proposer dans l'Ouest?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Plusieurs de mes collègues ont discuté de l'attitude du gouvernement sur ce point, et je suis persuadé que mon collègue le ministre de l'Agriculture serait très intéressé de recevoir bientôt un rapport du comité de l'agriculture sur les recommandations qui lui ont été faites.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Je voulais donner au ministre l'occasion de se montrer constructif. J'aimerais maintenant lui demander si, étant donné les chiffres publiés aujourd'hui par le Bureau fédéral de la statistique et qui révèlent que les stocks de blé canadien ont atteint